

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1115 autorisant le transfert des restes mortels de Mme Burdin décédée à Djibouti le 24 octobre 1951, au cimetière de Tananarive (lot 44, tombe n » 213

n° 1115

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 novembre 1951

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro

1 janvier 1952

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M^{me} Burdin, née Germunne-Marie Laurent, décédée le 24 octobre 1951 à Djibouti et se trouvant actuellement dans le dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière de Tananarive (lot n° 44, tombe n° 213). Les dépenses afférentes au transfert des restes mortels de la défunte jusqu'au lieu de rinhimation, seront supportées par le budget local, exercice 1951.